



L'/MARINE LEGRAND

Transports

Des pistes pour rallier l'aéroport d'Orly... à vélo !

→ P. XII

Votre fait du jour Importés dans les années 1960, les « pavillons à l'américaine » séduisent encore → P. VI-VII

78

Samedi 23 septembre 2023 • Yvelines

Matin 8° 	Midi 17° 	Soir 12° 
--	--	--

Le Grand Parisien

Droit de réponse

La commune de Maisons-Laffitte entend apporter les précisions suivantes à un article publié le 31 mars 2023 sous le titre « A 'Béton-Laffite', la charte de l'arbre fait polémique ».

Cet article fait état du mécontentement d'un collectif associatif vis-à-vis de l'action municipale en matière d'urbanisation et de « vision urbanistique » en ce qu'il lui repro-

che la disparition de zones vertes en centre-ville et la bétonisation de la commune, sans intégrer suffisamment les arbres et les espaces verts dans la réflexion municipale en matière d'urbanisme.

La Commune tient à préciser que chaque opération immobilière fait au contraire l'objet d'une réflexion très minutieuse afin de préserver le

caractère résidentiel de la ville.

Loin de pratiquer une politique de « bétonisation », la municipalité veille au contraire à protéger son patrimoine arboricole et à ce que la zone verte ne recule pas grâce à des mesures concrètes. En témoignent les nombreux permis de construire refusés, la réalisation de la « Coulée Verte » sur

67 000 mètres carrés, et les mesures de replantation d'arbres à chaque abattage sur le domaine public. Le patrimoine arboré de Maisons-Laffitte, auquel la municipalité est particulièrement attachée, recense ainsi 20.000 arbres dans le parc et 4.300 arbres en ville. Avec un territoire communal composé de 61% d'espaces verts - dont 35,5 hectares de

réserves boisées classées - l'expression « Béton-Laffite » est donc particulièrement mal choisie !

Toujours selon une membre de l'association A.R.B.R.E.S citée dans l'article, la charte de l'arbre adoptée par le conseil municipal ne serait pas suffisamment ambitieuse ni contraignante par rapport à celle des collectivité

municipales voisines.

Or la commune revendique le caractère non-contraignant de sa charte et conteste fermement qu'elle soit insuffisante. D'ailleurs, avant d'être adoptée (à l'unanimité !), elle a été débattue avec toutes les parties prenantes et saluée comme « un travail magnifique » par le Président national de l'association A.R.B.R.E.S.